

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-092

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de conventions d'autorisation d'implantation, de maintien et d'entretien d'une main courante sur propriété privée - Montée des Jardins

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu la délibération n° D/2024-050 du Conseil municipal en date du 15 mai 2024 relative à l'opération d'installation de mains courantes montée des Jardins ;

Considérant que la commune d'Yzeron a engagé une opération visant à améliorer la sécurité des déplacements piétons sur le cheminement situé montée des Jardins ;

Considérant que cette opération a bénéficié d'une subvention au titre du produit des amendes de police 2024 ;

Considérant qu'une partie de la main courante destinée à sécuriser le cheminement piéton est implantée sur un mur appartenant à un propriétaire privé ;

Considérant qu'il convient de formaliser l'autorisation donnée par le propriétaire à la commune de maintenir cet équipement sur son ouvrage, ainsi que les conditions d'entretien, de maintenance et de responsabilité afférentes à cette installation ;

Considérant que cette installation répond à un objectif d'intérêt général visant à améliorer la sécurité des usagers du cheminement piéton ;

Madame la Maire présente au Conseil municipal le projet de convention d'autorisation d'implantation, de maintien et d'entretien d'une main courante sur propriété privée, à conclure entre la commune d'Yzeron et les propriétaires du mur situé montée des Jardins. Cette convention a notamment pour objet :

=) d'autoriser la commune à maintenir la main courante fixée sur le mur appartenant aux propriétaires ;

=) de préciser que cette autorisation est consentie à titre gratuit ;

=) de définir les conditions d'entretien, de maintenance et, le cas échéant, de remplacement de l'équipement par la commune ;

=) de préciser les responsabilités respectives de la commune et du propriétaire ;

=) de prévoir les conditions applicables en cas de mutation du bien ;

=) de garantir, dans la mesure du possible, le maintien de l'équipement compte tenu de son intérêt pour la sécurité des déplacements piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

APPROUVE les termes des conventions d'autorisation d'implantation, de maintien et d'entretien d'une main courante sur propriété privée, annexées à la présente délibération.

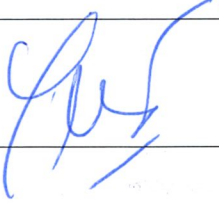
AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention avec le ou les propriétaires concernés ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

PRECISE que la commune assurera l'entretien courant, la maintenance et, le cas échéant, le remplacement de la main courante, dans les conditions définies par la convention.

DIT que la présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au propriétaire.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yoann MILLES Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 8 SEP. 2026

Publication ou notification du : - 8 SEP. 2026

Publication site internet le : - 8 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : 08/09/2026